

Déclaration de revenus 2024

Frais professionnels : les barèmes kilométriques 2024 restent identiques à ceux de l'an dernier

Publié le 09 avril 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous utilisez votre véhicule personnel à des fins professionnelles ? Pour votre déclaration de revenus, vous optez pour le régime des frais réels déductibles plutôt que pour la déduction forfaitaire de 10 % ? La brochure fiscale 2024 de la Direction générale des finances publiques indique que les barèmes kilométriques qui s'appliquent cette année aux dépenses effectuées en 2023 pour les voitures et les deux-roues sont les mêmes que ceux en vigueur l'an dernier.



Crédits: lightpoet - stock.adobe.com

En se basant sur les barèmes kilométriques, les salariés et les entrepreneurs individuels soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux (BNC) peuvent :

- évaluer les dépenses qu'ils ont engagées durant leurs déplacements professionnels ;
- et demander aux services fiscaux la déduction de leurs frais réels pour l'impôt 2024 sur les revenus 2023.

Cette année, les barèmes n'ont pas été

revalorisés (https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/3_Documentation/depliants/nid_4002_gp_120.pdf) ; ils avaient été augmentés de 10 % en 2022, puis de 5,4 % en 2023.

Quel est le barème kilométrique applicable aux voitures ?

 Tableau - Le barème kilométrique applicable aux voitures (en €)

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1\,065$	$d \times 0,370$
4 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1\,330$	$d \times 0,407$
5 CV	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1\,395$	$d \times 0,427$
6 CV	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1\,457$	$d \times 0,447$
7 CV et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1\,515$	$d \times 0,470$

Exemple : pour 4 000 kilomètres parcourus à titre professionnel en 2023 avec un véhicule de 6 CV, vous pouvez faire état d'un montant de frais réels de **2 660 €** ($4\,000 \text{ km} \times 0,665$) pour votre déclaration de revenus de 2024.

Rappel

Le montant de vos frais de déplacement sont calculés en considération de la puissance de votre véhicule et du nombre de kilomètres parcourus ; et dans les barèmes kilométriques, sont notamment pris en compte :

- la dépréciation du véhicule ;
- les frais de réparation et d'entretien ;
- les dépenses de pneumatiques ;
- la consommation de carburant ;
- les primes d'assurances.

Il est possible d'y ajouter :

- les intérêts d'emprunt (en cas d'achat de véhicule à crédit) ;
- les frais de péages ;
- les frais de stationnement.

Les frais de déplacement calculés concernent en particulier le transport du domicile au lieu de travail et le transport pendant les heures de travail.

Quel est le barème kilométrique applicable aux deux-roues ?

 Tableau - Le barème kilométrique applicable aux motocyclettes (en €)

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) de 3 001 km à 6 000 km	Distance (d) au-delà de 6 000 km
1 ou 2 CV	$d \times 0,395$	$(d \times 0,099) + 891$	$d \times 0,248$
3,4 ou 5 CV	$d \times 0,468$	$(d \times 0,082) + 1\,158$	$d \times 0,275$
plus de 5 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,079) + 1\,583$	$d \times 0,343$

 Tableau - Le barème kilométrique applicable aux cyclomoteurs (en €)

Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) de 3 001 km à 6 000 km	Distance (d) au-delà de 6 000 km
$d \times 0,315$	$(d \times 0,079) + 711$	$d \times 0,198$

À noter

Depuis 2021, le montant des frais de déplacement calculés à partir des différents barèmes est majoré de 20 % pour les véhicules électriques (automobiles, motocyclettes et cyclomoteurs).

À savoir

L'utilisation du barème kilométrique ne dispense pas d'apporter les justifications à l'administration fiscale.

Voir aussi

Impôt sur le revenu - Frais professionnels : forfait ou frais réels (déduction) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1989>)

Service-Public.fr

Quel est le barème de l'impôt sur le revenu ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1419>)

Service-Public.fr

Barème des frais de carburant applicable pour la déclaration de revenus 2024 (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16343>)

Service-Public.fr

Impots.gouv.fr - Déclarer mes revenus - Frais professionnels - Frais de transport (<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/frais-de-transport>)

Ministère chargé des finances

L'utilisation du barème kilométrique est-elle obligatoire pour évaluer mes frais de transport domicile-travail effectués en voiture ou en deux-roues ? (<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/lutilisation-du-bareme-kilometrique-est-elle-obligatoire-pour-evaluer-mes>)

Ministère chargé des finances

Agenda

Impôts **À PARTIR DU 11 AVR. 2024**

Déclaration des revenus de 2023 : toutes les dates ! (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15597>)

Publié le 11 avril 2024

Prévention Covid-19 **À PARTIR DU 15 AVR. 2024**

Une campagne de renouvellement vaccinal pour les plus âgés et les plus vulnérables (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17181>)

Publié le 18 mars 2024

Calendrier scolaire **DU 6 AVR. AU 12 MAI 2024**

Les dates des vacances scolaires de printemps 2024 (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15591>)

Publié le 15 mars 2024

Voir toutes les échéances (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/agenda>)